

## Fiche de données de sécurité



## LCB060 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

Fiche de données de sécurité du 1/25/2023, révision 2

### 1. Identification

Identificateur de produit SGH  
Identification du mélange :  
Dénomination commerciale : CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst  
Autres moyens d'identification  
Code commercial : LCB060  
Usage recommandé et restrictions d'utilisation  
Utilisation recommandée :  
Usages industriels et professionnels (SU3 - SU22)  
Catalyseur pour vernis  
Identificateur du fournisseur initial  
Fournisseur :  
NUOVA S.I.V.A.M. SpA - Via Monviso, 10 - 20010 BAREGGIO (MI) - Tel. +39 02 90304.1  
Importateur:  
Quincaillerie Richelieu Ltée/Richelieu Hardware Ltd.  
7900 Henri-Bourassa Blvd. W.  
Montreal, Quebec, Canada, H4S 1V4  
Tel :+1-800-361-6000  
Emergency phone number for Canada: Canutec (613) 996-6666  
Distributeur:  
Quincaillerie Richelieu Ltée/Richelieu Hardware Ltd.  
7900 Henri-Bourassa Blvd. W.  
Montreal, Quebec, Canada, H4S 1V4  
Tel :+1-800-361-6000  
Emergency phone number for Canada: Canutec (613) 996-6666  
Personne chargée de la fiche signalétique :  
msds@sivam.it  
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence  
NUOVA S.I.V.A.M. SpA - Tel. +39 02 90304.1 (Lundi - Vendredi 8.00 - 15.00)  
Centre antipoison - Ospedale di Niguarda - Milano - Tel. +39 02 66101029 (24 h)

### 2. Identification des dangers

Classification du produit dangereux

- ⚠ Danger, Flam. Liq. 2, Liquide et vapeurs très inflammables.
- ⚠ Attention, Eye Irrit. 2A, Provoque une sévère irritation des yeux.
- ⚠ Danger, Resp. Sens. 1, Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- ⚠ Attention, Skin Sens. 1, Peut provoquer une allergie cutanée.
- ⚠ Attention, Carc. 2, Susceptible de provoquer le cancer.
- ⚠ Attention, Repr. 2, Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- ⚠ Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- ⚠ Attention, STOT RE 2, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence  
Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

## Fiche de données de sécurité

### LCB060 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Conseils de prudence:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.  
P240 Mise à la terre et liaison équipontielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/...] antidéflagrant.  
P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.  
P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.  
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P264 Se laver ... Soigneusement après manipulation.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/en cas de malaise.  
P314 Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.  
P321 Un traitement spécifique est urgent (voir ... Sur cette étiquette).  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.  
P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.  
P342+P311 En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser... pour l'extinction.  
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

#### Dispositions spéciales

Aucune

#### Autres dangers

Aucun

#### Ingrédient(s) ayant une toxicité aiguë inconnue

Aucune.

## Fiche de données de sécurité

### LCB060 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

#### 3. Composition/information sur les ingrédients

Substances

N.A.

Mélanges

Composants dangereux au sens du règlement SIMDUT 2015 et classification connexes:

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 15% - < 40%	n-butyl acetate	Numéro : 607-025-00-1 Index : CAS : 123-86-4 EC : 204-658-1 REACH N° : 01-2119485493-29	<ul style="list-style-type: none"> <li>⚠ B.6/3 Flam. Liq. 3 H226</li> <li>⚠ A.8/3 STOT SE 3 H336</li> </ul>
>= 10% - < 30%	aliphatic-aromatic homopolymer	CAS : 26426-91-5 EC : 642-372-2	<ul style="list-style-type: none"> <li>⚠ A.3/2A Eye Irrit. 2A H319</li> <li>⚠ A.4.2/1 Skin Sens. 1 H317</li> </ul>
>= 10% - < 30%	isobutyl acetate [2]	Numéro : 607-026-00-7 Index : CAS : 110-19-0 EC : 203-745-1 REACH N° : 01-2119488971-22	<ul style="list-style-type: none"> <li>⚠ B.6/2 Flam. Liq. 2 H225</li> <li>⚠ A.8/3 STOT SE 3 H336</li> </ul>
>=5% - < 10%	Butanone; Methyl ethyl ketone	Numéro : 606-002-00-3 Index : CAS : 78-93-3 EC : 201-159-0 REACH N° : 01-2119457290-43	<ul style="list-style-type: none"> <li>⚠ B.6/2 Flam. Liq. 2 H225</li> <li>⚠ A.3/2A Eye Irrit. 2A H319</li> <li>⚠ A.8/3 STOT SE 3 H336</li> </ul>
>=5% - < 10%	Toluene	Numéro : 601-021-00-3 Index : CAS : 108-88-3 EC : 203-625-9 REACH N° : 01-2119471310-51	<ul style="list-style-type: none"> <li>⚠ B.6/2 Flam. Liq. 2 H225</li> <li>⚠ A.7/2 Repr. 2 H361</li> <li>⚠ A.10/1 Asp. Tox. 1 H304</li> <li>⚠ A.9/2 STOT RE 2 H373</li> <li>⚠ A.2/2 Skin Irrit. 2 H315</li> <li>⚠ A.8/3 STOT SE 3 H336</li> </ul>
>=5% - < 10%	HDI oligomers, isocyanurate	CAS : 28182-81-2 EC : 931-274-8 REACH N° : 01-2119485796-17	<ul style="list-style-type: none"> <li>⚠ A.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332</li> <li>⚠ A.4.2/1 Skin Sens. 1 H317</li> <li>⚠ A.8/3 STOT SE 3 H335</li> </ul>
>= 0.1% - < 1%	hexamethylene-diisocyanate	Numéro : 615-011-00-1 Index : CAS : 822-06-0 EC : 212-485-8 REACH N° : 01-2119457571-37	<ul style="list-style-type: none"> <li>⚠ A.1/1/Inhal Acute Tox. 1 H330</li> <li>⚠ A.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302</li> <li>⚠ A.8/3 STOT SE 3 H335</li> <li>⚠ A.2/2 Skin Irrit. 2 H315</li> <li>⚠ A.4.1/1 Resp. Sens. 1 H334</li> </ul> <p>Limites de concentration spécifiques:</p>

## Fiche de données de sécurité

### LCB060 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

			C >= 0,5%: Resp. Sens. 1 H334 C >= 0,5%: Skin Sens. 1 H317
>= 0.1% - < 1%	m-tolylidene diisocyanate	Numéro 615-006-00-4 Index : CAS : 26471-62-5 EC : 247-722-4 REACH N° : 01-2119454791-34	<p> <span style="color: red;">◆</span> A.6/2 Carc. 2 H351  <span style="color: red;">◆</span> A.8/3 STOT SE 3 H335  <span style="color: red;">◆</span> A.2/2 Skin Irrit. 2 H315  <span style="color: red;">◆</span> A.4.1/1 Resp. Sens. 1 H334            CAN-HAE/C3 Aquatic Chronic 3 H412  <span style="color: red;">◆</span> A.1/1/Inhal Acute Tox. 1 H330            Limites de concentration spécifiques:            C &gt;= 0,1%: Resp. Sens. 1 H334         </p>

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.

#### 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant une durée suffisante et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

Symptômes/effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Aucun

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche signalétique).

Traitement :

Aucun

#### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés et inappropriés

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie: Utiliser... pour l'extinction.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés :

Aucun en particulier.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Produits de combustion dangereux :

Aucun

Propriétés explosives : N.D. in volume

Propriétés comburantes : N.D.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

## Fiche de données de sécurité

### LCB060 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

#### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'ignition.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Laver à l'eau abondante.

---

#### 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Manipuler ou ouvrir la boîte avec la plus grande prudence.

Dans les locaux habités ne pas utiliser sur de grandes surfaces.

Ne pas utiliser de contenants vides avant de les avoir nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les contenants ne contiennent pas de matériaux résiduels incompatibles.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Recommandations générales sur l'hygiène du travail:

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.

Conserver à distance de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

Éviter l'accumulation de charge électrostatique.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles :

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux :

Frais et bien aérés.

Installation électrique de secours.

Température de stockage :

Conserver à température ambiante.

---

#### 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4

ACGIH - TWA(8 h): 50 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: Eye and URT irr

UE - TWA(8 h): 241 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm - STEL: 723 mg/m<sup>3</sup>, 150 ppm

isobutyl acetate [2] - CAS : 110-19-0

ACGIH - TWA(8 h): 50 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: Eye and URT irr

UE - TWA(8 h): 241 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm - STEL: 723 mg/m<sup>3</sup>, 150 ppm

Butanone; Methyl ethyl ketone - CAS : 78-93-3

UE - TWA(8 h): 600 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm - STEL: 900 mg/m<sup>3</sup>, 300 ppm

ACGIH - TWA(8 h): 200 ppm - STEL: 300 ppm - Remarques: BEI - URT irr, CNS and

PNS impair

Toluene - CAS : 108-88-3

UE - TWA(8 h): 192 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm - STEL: 384 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm - Remarques: Skin

ACGIH - TWA(8 h): 20 ppm - Remarques: OTO; A4; BEI - CNS, visual & hearing impair;

female repro system eff; pregnancy loss

## Fiche de données de sécurité

### LCB060 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

HDI oligomers, isocyanurate - CAS : 28182-81-2

UE - STEL: 1 mg/m<sup>3</sup>

hexamethylene-di-isocyanate - CAS : 822-06-0

ACGIH - TWA(8 h): 0.005 ppm - Remarques: URT irr, resp sens

m-tolylidene diisocyanate - CAS : 26471-62-5

ACGIH - TWA: 0.036 mg/m<sup>3</sup>, 0.005 ppm - STEL: 0.14 mg/m<sup>3</sup>, 0.02 ppm

Valeurs limites d'exposition DNEL

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4

Travailleur industriel: 300 03 - Travailleur professionnel: 300 03 - Consommateur: 35.7 03

- Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 300 03 - Travailleur professionnel: 300 03 - Consommateur: 35.7 03

- Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur industriel: 11 mg/kg - Travailleur professionnel: 11 mg/kg - Consommateur: 6

mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 2 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets

systémiques

isobutyl acetate [2] - CAS : 110-19-0

Travailleur industriel: 300 03 - Travailleur professionnel: 300 03 - Consommateur: 35.7 03

- Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 600 03 - Travailleur professionnel: 600 03 - Consommateur: 300 03

- Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 10 mg/kg - Travailleur professionnel: 10 mg/kg - Consommateur: 5

mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 5 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets

systémiques

Butanone; Methyl ethyl ketone - CAS : 78-93-3

Travailleur industriel: 1161 mg/kg - Travailleur professionnel: 1161 mg/kg -

Consommateur: 412 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 600 03 - Travailleur professionnel: 600 03 - Consommateur: 106 03

- Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 31 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets

systémiques

Toluene - CAS : 108-88-3

Travailleur industriel: 384 mg/kg - Travailleur professionnel: 384 mg/kg - Consommateur:

226 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 192 03 - Travailleur professionnel: 192 03 - Consommateur: 56.5 03

- Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 8.13 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets

systémiques

HDI oligomers, isocyanurate - CAS : 28182-81-2

Travailleur industriel: 0.5 03 - Travailleur professionnel: 0.5 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur industriel: 1 03 - Travailleur professionnel: 1 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

hexamethylene-di-isocyanate - CAS : 822-06-0

Travailleur industriel: 0.07 03 - Travailleur professionnel: 0.07 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 0.07 03 - Travailleur professionnel: 0.07 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur industriel: 0.035 03 - Travailleur professionnel: 0.035 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 0.035 03 - Travailleur professionnel: 0.035 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

m-tolylidene diisocyanate - CAS : 26471-62-5

Travailleur industriel: 0.14 03 - Travailleur professionnel: 0.14 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 0.14 03 - Travailleur professionnel: 0.14 03 - Exposition: Inhalation

## Fiche de données de sécurité

### LCB060 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux  
Travailleur industriel: 0.035 03 - Travailleur professionnel: 0.035 03 - Exposition:  
Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 0.035 03 - Travailleur professionnel: 0.035 03 - Exposition:  
Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

#### Valeurs limites d'exposition PNEC

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4

Cible: Eau douce - valeur: 0.18 mg/l  
Cible: Eau marine - valeur: 0.018 mg/l  
Cible: Intermittente des émissions - valeur: 0.36 mg/l  
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.98 mg/kg  
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.098 mg/kg  
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 35.6 mg/l  
Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.09 mg/kg

isobutyl acetate [2] - CAS : 110-19-0

Cible: Eau douce - valeur: 0.17 mg/l  
Cible: Eau marine - valeur: 0.017 mg/l  
Cible: Intermittente des émissions - valeur: 0.34 mg/l  
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 200 mg/l  
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.877 mg/kg  
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.0877 mg/kg  
Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.0755 mg/kg

Butanone; Methyl ethyl ketone - CAS : 78-93-3

Cible: Eau douce - valeur: 55.8 mg/l  
Cible: Eau marine - valeur: 55.8 mg/l  
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 284.7 mg/kg  
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 284.7 mg/kg  
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 709 mg/l  
Cible: Terrain (agricole) - valeur: 22.5 mg/kg  
Cible: Chaîne alimentaire - valeur: 1000 mg/kg

Toluene - CAS : 108-88-3

Cible: Eau douce - valeur: 0.074 mg/l  
Cible: Eau marine - valeur: 0.0074 mg/l  
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 1.78 mg/kg  
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.178 mg/kg  
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 0.84 mg/l  
Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.313 mg/kg

HDI oligomers, isocyanurate - CAS : 28182-81-2

Cible: Eau douce - valeur: 0.127 mg/l  
Cible: Eau marine - valeur: 0.0127 mg/l  
Cible: Intermittente des émissions - valeur: 1.27 mg/l  
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 38.3 mg/l  
mg/kg

hexamethylene-di-isocyanate - CAS : 822-06-0

Cible: Eau douce - valeur: 0.0774 mg/l  
Cible: Eau marine - valeur: 0.00774 mg/l  
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.01334 mg/kg  
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.001334 mg/kg  
Cible: Intermittente des émissions - valeur: 0.774 mg/l  
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 8.42 mg/l  
Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.0026 mg/kg

m-tolylidene diisocyanate - CAS : 26471-62-5

Cible: Eau douce - valeur: 0.0125 mg/l  
Cible: Eau marine - valeur: 0.00125 mg/l  
Cible: Intermittente des émissions - valeur: 0.125 mg/l  
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 1 mg/l  
Cible: Terrain (agricole) - valeur: 1 mg/kg

#### Indicateurs Biologiques d'Exposition

## Fiche de données de sécurité

### LCB060 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

Toluene - CAS : 108-88-3

valeur: 0.02 mg/L - modérée: BLOOD - Indicateur biologique: Toluène dans le sang -

Période d'échantillonnage: Fin du tour; fin de la semaine de travail

Contrôles d'ingénierie appropriés

Aucun

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux :

Lunettes avec protection latérale

Protection de la peau :

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains :

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire :

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

Risques thermiques :

Aucun

---

#### 9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect et couleur : Liquide, transparent

Odeur : typique

Seuil d'odeur : N.D.

pH: Pas important

Point de fusion/congélation : N.D. °C

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : > 79 °C

Point éclair : < 0 °C

Vitesse d'évaporation : N.D.

Inflammation solides/gaz : N.A.

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : 7.5% - 1.6% Vol. (n-butyl acetate)

Pression de vapeur : N.D. (20 °C)

Densité des vapeurs: > 1

Densité relative : 0.950 - 0.970

Hydrosolubilité: partiel, reagit

Solubilité dans l'huile : partiel

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : N.D.

Température d'auto-allumage : > 300 °C

Température de décomposition : N.D. °C

Viscosité : N.D.

---

#### 10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).

Stabilité chimique

Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).

Risque de réactions dangereuses

Peut générer des gaz inflammables au contact de métaux élémentaires (alcalis et terres alcalines, alliages en poudre ou vapeurs) de réducteurs forts.

Peut générer des gaz toxiques au contact d'acides minéraux oxydants, d'agents d'oxydation forts.

Peut s'enflammer au contact d'acides minéraux oxydants, d'agents d'oxydation forts.

Conditions à éviter

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.

Matériaux incompatibles

Eviter le contact avec des matières comburantes : le produit pourrait s'enflammer.

Produits de décomposition dangereux

Aucun.



## Fiche de données de sécurité

### LCB060 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

#### 11. Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le produit :

CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

a) toxicité aiguë

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Irrit. 2A H319

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le produit est classé: Resp. Sens. 1 H334; Skin Sens. 1 H317

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

f) cancérogénicité

Le produit est classé: Carc. 2 H351

g) toxicité pour la reproduction

Le produit est classé: Repr. 2 H361

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Le produit est classé: STOT SE 3 H336

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Le produit est classé: STOT RE 2 H373

j) danger par aspiration

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 10760 mg/kg - Source: OECD 423

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 21 mg/l - Durée: 4 h - Source: OECD 403

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 14000 mg/kg - Source: OECD 402

isobutyl acetate [2] - CAS : 110-19-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 13.4 g/kg - Source: OCSE 401

Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Lapin = 4.76 g/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 23.4 mg/l - Durée: 4 h - Source: OCSE 403

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 17.4 g/kg - Source: OCSE 402

Butanone; Methyl ethyl ketone - CAS : 78-93-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat > 2054 mg/kg - Source: OECD 423

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg - Source: OECD 402

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 23.5 mg/l - Durée: 8 h

Toluene - CAS : 108-88-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 25.7 mg/l - Durée: 4 h - Source: OECD 403

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 500 mg/kg - Source: OECD 404 - Remarques: 24h

HDI oligomers, isocyanurate - CAS : 28182-81-2

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat > 2500 mg/kg

## Fiche de données de sécurité

### LCB060 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation de brouillard - Espèces: Rat = 1.5 mg/l - Durée: 4 h -

Source: OECD 403

hexamethylene-di-isocyanate - CAS : 822-06-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 746 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 570 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 0.124 mg/l - Durée: 4 h - Source: OCSE 403

m-tolylidene diisocyanate - CAS : 26471-62-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 4130 mg/kg - Source: OECD 401

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 9400 mg/kg - Source: OECD 402

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 0.47 mg/l - Durée: 1 h - Source: OECD 403

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 0.107 mg/l - Durée: 4 h - Source: OECD 403

Substance(s) énumérée(s) dans le rapport du NTP sur les agents cancérigènes :

m-tolylidene diisocyanate.

Substance(s) énumérée(s) dans les Monographies CIRC :

Toluene - Groupe 3

m-tolylidene diisocyanate - Groupe 2B.

Substance(s) énumérée(s) comme cancérigène(s) OSHA :

Aucune.

Substance(s) énumérée(s) comme cancérigène(s) NIOSH :

Aucune.

---

## 12. Données écologiques

Écotoxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Pas de donnée disponible pour le produit

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 18 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD 203

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 44 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 674 mg/l - Durée h: 72

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 200 mg/l - Durée h: 72

isobutyl acetate [2] - CAS : 110-19-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 370 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OCSE 201

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 24.6 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: OCSE 202

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 16.6 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OCSE 203

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnia = 23.2 mg/l - Remarques: OCSE 201 (21d)

Butanone; Methyl ethyl ketone - CAS : 78-93-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 308 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 2029 mg/l - Durée h: 96

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 2993 mg/l - Durée h: 96

Toluene - CAS : 108-88-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 12.5 mg/l - Durée h: 72

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 3.78 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 5.5 mg/l - Durée h: 96

## Fiche de données de sécurité

### LCB060 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

- b) Toxicité aquatique chronique:  
Point final: NOEC - Espèces: Algues = 10 mg/l - Durée h: 72  
Point final: NOEC - Espèces: Daphnia = 0.74 mg/l - Remarques: 7d  
Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 1.39 mg/l - Remarques: 40d  
hexamethylene-di-isocyanate - CAS : 822-06-0
- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 22 mg/l - Durée h: 96  
Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 89.1 mg/l - Durée h: 48  
Point final: EC50 - Espèces: Algues > 77.4 mg/l - Durée h: 72
- b) Toxicité aquatique chronique:  
Point final: NOEC - Espèces: Algues = 11.7 mg/l - Durée h: 72  
m-tolyldene diisocyanate - CAS : 26471-62-5
- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 133 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD 203  
Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 12.5 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: OECD 202
- b) Toxicité aquatique chronique:  
Point final: NOEC - Espèces: Daphnia = 1.1 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: OECD 211
- Persistence et dégradation
- n-butyl acetate - CAS : 123-86-4  
Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Durée h: 28D - %: 83
- isobutyl acetate [2] - CAS : 110-19-0  
Biodégradabilité: Rapidement dégradable
- Butanone; Methyl ethyl ketone - CAS : 78-93-3  
Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Durée h: 28D - %: 98 - Remarques: OECD 301D
- Toluene - CAS : 108-88-3  
Biodégradabilité: Rapidement dégradable
- HDI oligomers, isocyanurate - CAS : 28182-81-2  
Biodégradabilité: Pas rapidement dégradable - Durée h: 28D - %: 1
- hexamethylene-di-isocyanate - CAS : 822-06-0  
Biodégradabilité: Pas rapidement dégradable - Test: Demande biochimique en oxygène -  
Durée h: 28D - %: 42
- m-tolyldene diisocyanate - CAS : 26471-62-5  
Biodégradabilité: Pas rapidement dégradable - Test: Demande biochimique en oxygène -  
Durée h: 28D - %: 0 - Remarques: OECD 302C
- Potentiel de bioaccumulation  
N.A.
- Mobilité dans le sol  
N.A.
- Autres effets nocifs  
Aucun

---

### 13. Données sur l'élimination

- Manipulation sécuritaire et méthodes d'élimination  
Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

---

### 14. Informations relatives au transport



Numéro ONU  
Numéro TDG: UN1263

## Fiche de données de sécurité

### LCB060 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

ADR-UN Number:	1263
DOT number:	UN1263
IATA-UN Number:	1263
IMDG-UN Number:	1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	
TDG-Nom de transport:	PAINT
ADR-Shipping Name:	PAINT
DOT-Shipping Name:	Paint including paint, lacquer, enamel, stain, shellac solutions, varnish, polish, liquid filler and liquid lacquer base or Paint related material including paint thinning, drying, removing, or reducing compound
IATA-Shipping Name:	PAINT
IMDG-Shipping Name:	PAINT
Classe de danger relative au transport	
TDG Classe:	3
ADR-Class:	3
DOT Hazard Class:	3
ADR - Numéro d'identification du danger :	33
IATA-Class:	3
IATA-Label:	3
IMDG-Class:	3
Groupe d'emballage	
TDG Groupe d'emballage:	II
ADR-Packing Group:	II
DOT Packing group:	II
IATA-Packing group:	II
IMDG-Packing group:	II
Dangers environnementaux	
ADR - Polluant environnemental :	Non
IMDG-Marine pollutant:	no
Transport en vrac (conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC)	
N.A.	
Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement	
Ferroviaire (RID) :	3
TDG Dispositions spéciales:	59,142
DOT Special provisions:	149, 367, 383, B52, B131, IB2, T4, TP1, TP8, TP28
ADR-Subsidiary hazards:	-
ADR - S.P. :	163 367 640D 650
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels):	2 (D/E)
IATA-Passenger Aircraft:	353
IATA-Subsidiary hazards:	-
IATA-Cargo Aircraft:	364
IATA-S.P.:	A3 A72 A192
IATA-ERG:	3L
IMDG-EmS:	F-E , S-E
IMDG-Subsidiary hazards:	-
IMDG-Stowage and handling:	Category A
IMDG-Segregation:	-

#### 15. Informations sur la réglementation

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question  
 Cette Fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement Hazardous Products Regulations (HPR) - WHMIS 2015.  
 INRP - Inventaire National des Rejets de Polluants  
 Substances énumérées dans le NPRI:  
 n-butyl acetate est énuméré dans le NPRI Partie 5  
 Butanone; Methyl ethyl ketone est énuméré dans le NPRI Partie 5  
 Toluene est énuméré dans le NPRI Partie 5

## Fiche de données de sécurité

### LCB060 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

m-tolylidene diisocyanate est énuméré dans le NPRI Partie 5.  
Inventaire DSL - Liste des Substances Domestiques  
Tous les composants sont énumérés dans le DSL..  
Inventaire NDSL - Liste des Substances Non Domestiques  
Aucune substance énumérée  
Inventaire TSCA  
Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA.  
Substances énumérées dans le TSCA:  
n-butyl acetate est énuméré dans le TSCA Section 8b  
aliphatic-aromatic homopolymer est énuméré dans le TSCA Section 8b  
isobutyl acetate [2] est énuméré dans le TSCA Section 8b  
Butanone; Methyl ethyl ketone est énuméré dans le TSCA Section 8b, Section 8d HSDR  
Toluene est énuméré dans le TSCA Section 8b, Section 8d HSDR, Section 8a - CAIR  
HDI oligomers, isocyanurate est énuméré dans le TSCA Section 8b  
hexamethylene-di-isocyanate est énuméré dans le TSCA Section 8b, Section 8d HSDR  
m-tolylidene diisocyanate est énuméré dans le TSCA Section 12b, Section 8b, Section 8d HSDR, Section 8a - CAIR.

#### États-Unis - Réglementations fédérales

SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act  
Section 302 - Substances extrêmement dangereuses : Aucune substance énumérée.  
Section 304 - Substances dangereuses : n-butyl acetate, isobutyl acetate [2], Butanone; Methyl ethyl ketone, Toluene, hexamethylene-di-isocyanate, m-tolylidene diisocyanate.  
Section 313 - Liste des produits chimiques toxiques : Toluene, hexamethylene-di-isocyanate, m-tolylidene diisocyanate.

CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act  
Substances énumérées dans le CERCLA : n-butyl acetate - Quantité à déclarer : 5000 livres  
isobutyl acetate [2] - Quantité à déclarer : 5000 livres  
Butanone; Methyl ethyl ketone - Quantité à déclarer : 5000 livres  
Toluene - Quantité à déclarer : 1000 livres  
hexamethylene-di-isocyanate - Quantité à déclarer : 100 livres  
m-tolylidene diisocyanate - Quantité à déclarer : 100 livres.  
Quantité à déclarer pour le mélange : 12500 livres.

#### CAA - Clean Air Act

Substances énumérées dans le CAA :  
n-butyl acetate est énuméré dans le CAA Section 111  
isobutyl acetate [2] est énuméré dans le CAA Section 111  
Butanone; Methyl ethyl ketone est énuméré dans le CAA Section 111, Section 112(b) - HON  
Toluene est énuméré dans le CAA Section 111, Section 112(b) - HAP, Section 112(b) - HON  
hexamethylene-di-isocyanate est énuméré dans le CAA Section 112(b) - HAP  
m-tolylidene diisocyanate est énuméré dans le CAA Section 111, Section 112(b) - HON, Section 112(r).

#### CWA - Clean Water Act

Substances énumérées dans le CWA :  
n-butyl acetate est énuméré dans le CWA Section 304, Section 311  
isobutyl acetate [2] est énuméré dans le CWA Section 311  
Toluene est énuméré dans le CWA Section 304, Section 307, Section 311, .

#### États-Unis - Réglementations spécifiques des états :

California Proposition 65  
Substances énumérées dans California Proposition 65 :  
Toluene - Classé toxique pour la reproduction  
m-tolylidene diisocyanate - Classé cancérigène.

#### Massachusetts Right to know

Substances énumérées dans Massachusetts Right to know :

## Fiche de données de sécurité

### LCB060 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

n-butyl acetate  
isobutyl acetate [2]  
Butanone; Methyl ethyl ketone  
Toluene  
hexamethylene-di-isocyanate  
m-tolylidene diisocyanate.  
New Jersey Right to know  
Substances énumérées dans New Jersey Right to know :  
n-butyl acetate  
isobutyl acetate [2]  
Butanone; Methyl ethyl ketone  
Toluene  
hexamethylene-di-isocyanate  
m-tolylidene diisocyanate.  
Pennsylvania Right to know  
Substances énumérées dans Pennsylvania Right to know :  
n-butyl acetate  
isobutyl acetate [2]  
Butanone; Methyl ethyl ketone  
Toluene  
m-tolylidene diisocyanate.

Composés Organiques Volatils - COV = 68.53 %  
Composés Organiques Volatils - COV = 664.74 g/l  
Substances volatiles CMR = 0.00 %  
Carbone organique - C = 0.45

---

#### 16. Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3 :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H332 Nocif par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H330 Mortel par inhalation.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité du 1/25/2023, révision 2  
Sections modifiés de la révision précédente :

3. Composition/information sur les ingrédients  
8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle  
9. Propriétés physiques et chimiques  
11. Données toxicologiques  
12. Données écologiques  
15. Informations sur la réglementation

## Fiche de données de sécurité

### LCB060 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

#### Avertissement légal:

Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Les informations se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas une garantie de qualité spécifique. Les informations concernent un  
Cette fiche signalétique annule et remplace toute édition antérieure.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë du mélange, ETA
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Étiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
HMIS:	Hazardous Materials Identification System
IARC:	International Agency for Research on Cancer
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
NFPA:	National Fire Protection Association
NIOSH:	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP:	National Toxicology Program
OSHA:	Occupational Safety and Health Administration
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps